



EN BREF

On comptabilise plus de **110 000** meublés de tourisme classés pour **532 000** lits au 31 décembre 2018.

On note une **importante augmentation** du parc entre 2017 et 2018 (+14%) et plus de 30 000 meublés classés en 2018 contre environ 24 000 en 2017. Les 1ères tendances pour 2019 sont aussi à la **hausse** avec déjà plus de 28 000 meublés classés entre janvier et juillet.

81% du parc est classé en 2 ou 3 étoiles. **40%** des meublés ont une capacité de 3 ou 4 personnes. La capacité moyenne se situe à **4,8** personnes. **291** organismes de contrôle sont répertoriés par Atout France pour le classement des meublés de tourisme en France en juillet 2019.

On comptabilise **1 124** meublés par département en moyenne mais il existe de grandes disparités, ainsi la médiane se situe à **517**.



110 000 meublés classés



532 000 lits



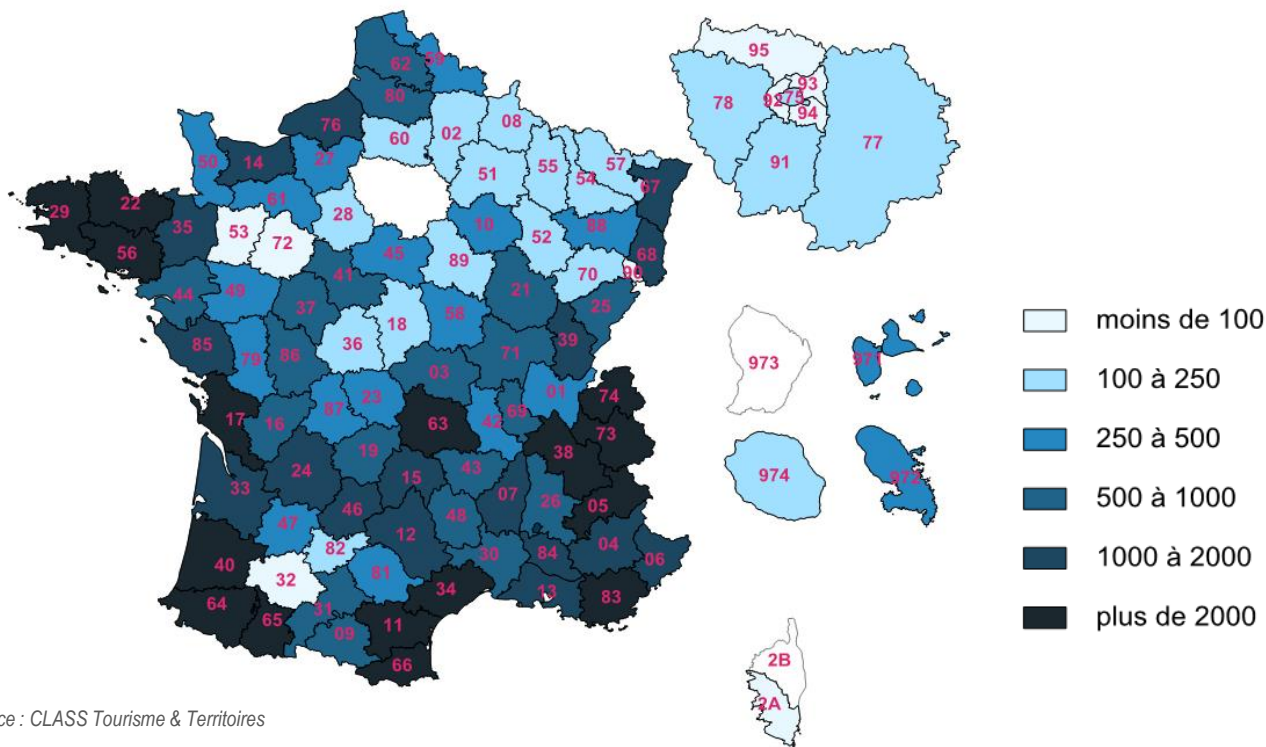
4,8 capacité moyenne / meublé



291 organismes de contrôle

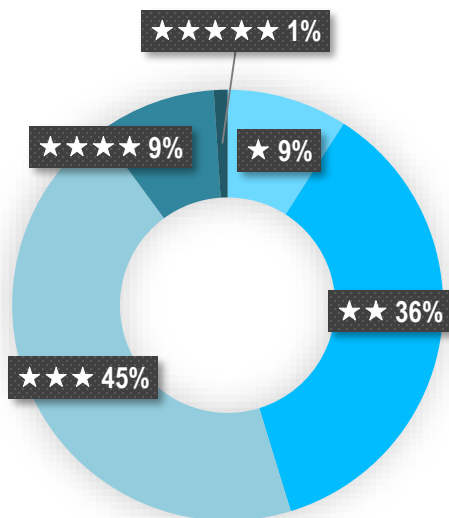
Source : CLASS Tourisme & Territoires, Atout France

➔ NOMBRE DE MEUBLÉS DE TOURISME CLASSÉS PAR DÉPARTEMENT AU 31/12/2018



Source : CLASS Tourisme & Territoires

➔ RÉPARTITION DES MEUBLÉS CLASSÉS SELON LA CATÉGORIE AU 31/12/18



Source : CLASS Tourisme & Territoires

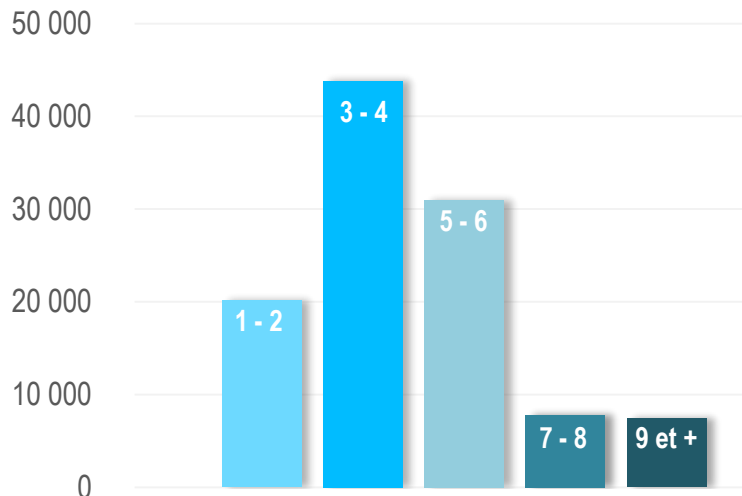
➔ TOP 10 DÉPARTEMENTS - NOMBRE DE MEUBLÉS CLASSÉS AU 31/12/2018

- 1 Savoie
- 2 Haute-Savoie
- 3 Charente-Maritime
- 4 Landes
- 5 Pyrénées-Atlantiques
- 6 Var
- 7 Finistère
- 8 Hautes-Pyrénées
- 9 Isère
- 10 Pyrénées Orientales



Source : CLASS Tourisme & Territoires

➔ NOMBRE DE MEUBLÉS CLASSÉS SELON LA CAPACITÉ AU 31/12/18



Source : CLASS Tourisme & Territoires

QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Les meublés de tourisme sont des villas, appartement, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

Art. D.3241 du code du tourisme

Source - Données transmises par les organismes de contrôle aux CDT/ADT sur CLASS, plateforme de transmission des décisions de classement administrée par Tourisme & Territoires. Tourisme & Territoires n'est pas responsable des éventuelles décisions de classement non transmises.